

CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74 3 avenue de la plaine - BP 340 74 008 Annecy Tél: 04.50.52.30.00 ufoval@fol74.org

En savoir plus: www.fol74.org

Dates du séjour :

Du 12/07 au 29/07/2022

Ref: 074059001



Japon Moshi Moshi Japon

Voyager au pays du soleil levant, c'est à la fois un saut dans l'ultra modernité des mégalopoles et un bon dans le passé à la découverte du Japon impérial. Le pays n'en finit pas de surprendre!

Tokyo : la capitale nippone est une ville de culture, d'architecture et de poésie. Paradis des fans de nouvelles technologies, Tokyo recèle des gadgets électroniques inattendus !

Kyoto: ancienne capitale impériale, retour au temps des samouraïs! On découvre ses temples, ses jardins et la culture Japonaise.

Le mont Fuji : la plus haute montagne du Japon. A 3 776 m d'altitude, il est perpétuellement enneigé!

Osaka : ses rues animées, son réseau de canaux... On flâne entre modernité et tradition. Découverte du plus grand "onsen" du Japon, bains d'eau chaude naturelle où la détente sera le maitre mot.

Nara: visite du somptueux village aux biches, dépaysement assuré.

Hiroshima: une ville nouvelle, entièrement reconstruite après le drame. Elle est aujourd'hui la "cité de la paix" et l'une des villes les plus modernes du Japon.

TRANSPORT

Des pré-acheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ.

Puis avion jusque Tokyo en vol régulier.

SITE

► <u>Situation géographique</u>



- Tokyo +/- 4 jours
- Kyoto +/- 3 jours
- Osaka +/- 2 jours
- Hiroshima 1 jour
- Mont Fuji 1 jour

► Cadre de vie (type d'hébergement/effectifs)

Les hébergements se feront en auberges de jeunesse.

Cette aventure est un mélange de culture, nature et dépaysement. Elle emmènera les jeunes à travers des contrées peu fréquentées mais aussi dans les deux plus grandes villes du Japon.

► <u>Matériel</u>

Sac à dos fourni par l'UFOVAL 74. Pas besoin de duvet.

· Tokyo : la mégalopole



Tokyo est la capitale du Japon ainsi que la plus grande préfecture du pays, composée de 23 arrondissements. L'ancienne Edo, très peuplée avec 13 millions d'habitants, se situe au cœur de l'île principale Honshu, au bord de la baie éponyme. Elle concentre les pouvoirs économique, politique et culturel du pays. C'est également la première destination prisée des touristes.

Son cœur est traversé par des centaines de lignes de trains, métros, bus, monorails et autres trams qui s'entrecroisent dans un ballet ahurissant, prêt à déposer ses Tokyoïtes locaux pressés à leurs lieux de rendez-vous, comme les touristes charmés vers leur nouvelle découverte.

Poumon économique de l'archipel japonais, Tokyo n'en oublie pas d'offrir une variété de paysages hallucinants à quelques encablures et dans toutes les directions : de la mer à la montagne, de la randonnée à l'infinité bétonnée, de sa modernité la plus vaste à sa vétusté délicieuse.

Ueno : le quartier populaire de Tokyo

Il y a de nombreuses attractions intéressantes à visiter à Ueno. Le quartier parvient à livrer des ambiances très variées et offre, en à peine quelques pas, des transitions entre différents univers fascinants.

<u>Ameyoko</u>: on y trouve beaucoup de produits alimentaires (poissons, condiments, fruits...), d'habillement et accessoires, mais surtout un grand fourre-tout aux prix très abordables.

<u>Yamashiroya</u>: cette grande boutique sur six étages propose de très nombreux jouets et produits dérivés, certains bien connus du grand public, d'autres qui virent carrément vers l'otaku. On trouve donc énormément de goodies tirés

Kitty...

Kyoto: l'ancienne capitale magique

Kyoto est une grande ville située sur l'île principale Honshu,

de jeux vidéos, mangas ou animés célèbres tels que Naruto, Hello

dans la région du Kansai au sud-ouest du lac Biwa. Ancienne capitale du Japon nommée Heian-kyo à l'époque des empereurs, elle regorge de sanctuaires, temples historiques et monuments classés au Patrimoine Mondial de l'Unesco. On la considère souvent comme la cité japonaise traditionnelle par

excellence.



<u>Centre de Kyoto</u> : le centre-ville de **Kyoto** et les quartiers qui la composent ont cette délicieuse capacité à faire s'entremêler l'indispensable tradition et une certaine approche contemporaine.

<u>Château de Nijo</u>: Nijo-jo est un château japonais situé dans le centre-ville de Kyoto. Construit en 1603 pour Tokugawa Ieyasu, il fut la

résidence du premier shogun de la période Edo. Le site entier est inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1994.

Teramachi: Teramachi est une des rues piétonnes hébergeant des arcades shopping, situées entre les avenues Shijo et Sanjo au cœur de Kyoto. Véritable petit labyrinthe de magasins et restaurants typiques, elles forment une sorte de passage obligé du centre-ville et de son ambiance commerçante. Le week-end en particulier, de nombreux habitants et touristes fréquentent ces ruelles couvertes.

Osaka: la voisine rebelle de Kyoto

Osaka est la troisième plus grande ville du Japon, après Tokyo et Yokohama, avec 2,66 millions d'habitants. Implantée autour d'une baie, elle est la capitale économique de sa préfecture située à Honshu. Osaka est réputée pour sa gastronomie, sa culture comique et son dialecte spécifique à la région du Kansai.

Parc de Minoh: le parc de Minoh est un espace vert au cœur d'une vallée forestière, situé dans la ville éponyme, à 15 kilomètres au nord d'Osaka. Baptisé "parc quasi-national de Minoo - la forêt de l'ère Meiji", la randonnée facile de trois kilomètres se fait sur un sentier bétonné qui longe un cours d'eau dans la forêt pour atteindre une cascade. Elle constitue une sortie rurale très appréciée des Japonais.

<u>Namba</u>: Namba (Minami) est un quartier situé au sud d'Osaka et considéré comme l'un des plus animés de la ville, avec son pendant Umeda (Kita) au nord. La rue commerçante Dotonbori



représente son centre névralgique avec de nombreux magasins et restaurants populaires pour sortir le soir.

Hiroshima: le fort patrimoine historique et culturel



De nos jours, c'est une grande ville du Japon qui est bien sûr totalement rebâtie mais, si les stigmates de ce triste passé sont en apparence discrets, elle n'a pas oublié son histoire. En son cœur se situe le grand parc de la paix qui regroupe notamment le dôme de la bombe A (dont la structure a survécu au souffle de l'explosion) ainsi que le Musée éponyme et ses poignants témoignages.

<u>Musée du Mémorial pour la Paix</u> : conçu par l'architecte Kenzo Tange et inauguré en 1955, ce musée retrace le drame de la bombe atomique larguée sur la ville en 1945 et sensibilise les visiteurs à la menace nucléaire dans le monde.



Mont Fuji : la montagne sacrée

Après Tokyo, le Mont Fuji est probablement l'attraction touristique la plus connue au Japon. Son rayonnement au niveau international est tel que le "Fuji San" suscite beaucoup de légendes et de fantasmes.

A noter!

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas pleinement remplies : météo, santé de l'enfant...

ORGANISATION DU SEJOUR

►L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 6 à 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

L'alimentation:

Le petit-déjeuner est pris dans les auberges avant de débuter nos journées de découvertes. Nous piqueniquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

▶ Déroulement de la journée:

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir, de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Il est échelonné sur un temps défini afin de s'adapter au mieux au rythme de chacun mais il peut parfois être programmé tôt le matin si une activité l'impose.

► Le coucher

Il s'effectue selon l'état de fatigue des jeunes, et donc en fonction du programme du jour.

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit en laverie automatique. Malgré l'attention qu'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de lavage (linge déteint, abîmé). Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de pertes, il est indispensable de marquer les vêtements au nom de votre enfant.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Courrier : nous incitons les jeunes à écrire aux familles mais l'acheminement du courrier depuis l'étranger connaît parfois quelques difficultés... Ne vous inquiétez donc pas si le courrier met plus de temps à arriver que d'habitude!

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet: des nouvelles du groupe sont données *occasionnellement* sur le blog du séjour, suivant la possibilité de connexion internet à chaque étape. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site : **www.fol74.org/blogs-de-nos-sejours** et de sélectionner le séjour concerné.

Il s'agit d'un camp itinérant, aussi il est impossible de joindre les jeunes directement. **En cas d'urgence**, les parents peuvent contacter l'UFOVAL 74 qui reste en liaison régulière avec le directeur.

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

► Informations avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement. A cette occasion, les directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.

L'équipe du séjour prendra contact avec le jeune et la famille avant le séjour.

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 70 euros pour l'ensemble du séjour. Le Japon est connu pour ses vêtements donc pour les victimes de la mode, prévoyez un budget conséquent !

La monnaie au Japon est le Yen ; 1€ = 136 YEN ; 1 Yen = 0.007 euros.

Les jeunes peuvent changer leur monnaie sur place directement.

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou le régime alimentaire médical. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (accompagnés obligatoirement d'une ordonnance!). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Pour retrouver toutes les informations relatives au COVID-19, vous pouvez consulter le Protocole Sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs sur notre site internet : http://www.fol74.org/infos-pratiques

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, console de jeux, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...). Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Passeport personnel valide 6 mois après la date retour du séjour.
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2022 :

- Photocopie du passeport du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourufoval@fol74.org
Ou
Par courrier à l'adresse UFOVAL 74
3 avenue de la Plaine –
BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

| | Nom et Prenom de l'enfant : | |
|---|-----------------------------|--|
| | | |
| • | | |

| Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues. | CONSEILLÉ | DANS VALISE | sur ^{sol} | Inventaire de l'animateur ARRIVEE DEPART | |
|--|------------|----------------|--------------------|--|--|
| VALISE ou SAC DE VOYAGE | 1 | | | | |
| CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB | 1 | | | | |
| TEE –SHIRTS, POLOS | 7 | | | | |
| PULL ou SWEET chaud | 3 | | | | |
| COUPE VENT / IMPERMEABLE | 1 | | | | |
| SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT | 4 | | | | |
| PANTALON | 2 | | | | |
| ROBE ou JUPE | Facultatif | | | | |
| SLIPS, CULOTTES ou CALECONS | 7 | | | | |
| PAIRES DE CHAUSSETTES | 7 | | | | |
| PYJAMA (plus en cas d'énurésie) | 1 | | | | |
| MAILLOT DE BAIN | 1 | | | | |
| SERVIETTE DE PLAGE | 1 | | | | |
| PETIT SAC A DOS pour la balade | 1 | | | | |
| NU-PIEDS | 1 | | | | |
| BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHE | 1 | | | | |
| SERVIETTE DE TABLE | 0 | | | | |
| SERVIETTE DE TOILETTE | 1 | | | | |
| GANT DE TOILETTE | 1 | | | | |

TROUSSE DE TOILETTE : gel douche ou savon avec étui, shampoing, peigne ou brosse, brosse à dent, dentifrice, crème solaire, mouchoirs en papier

NECESSAIRE COURRIER: Bloc, enveloppes, timbres, stylo

AUTRES

- Penser aux serviettes microfibres : gain de place et séchage rapide ! Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité! Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons <u>à bouchon</u>, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...
- Restreindre le poids des affaires personnelles à un **maximum de 7 kg** et laisser de la place libre sur le haut du sac (pour y ajouter le matériel collectif le jour du départ).



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE



(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer Réinitialiser

| 1. PERSONNE MINEURE AUTORISEE A SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS |
|---|
| Nom (figurant sur l'acte de naissance) : |
| Prénom(s): |
| Né(e) le : à (lieu de naissance) : |
| Pays de naissance : |
| · |
| 2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION |
| Nom (figurant sur l'acte de naissance) : |
| Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : |
| Prénom(s): |
| Né(e) le : à (lieu de naissance) : |
| Pays de naissance : Nationalité : |
| Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) : |
| ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) : |
| |
| Adresse: N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie |
| Code postal : Commune : |
| Pays: |
| Téléphone (recommandé) : / / / / |
| Courriel (recommandé): |
| |
| 3. DURÉE DE L'AUTORISATION |
| La présente autorisation est valable jusqu'au : |
| Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. |
| Exemple : une autorisation signée le 1er septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante. |
| |
| 4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE |
| « Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »(1): |
| DATE : Signature du titulaire de l'autorité parentale : |
| 1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes |
| prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. |
| 5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE |
| À L'APPUI DE L'AUTORISATION (1): |
| Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre |
| (Préciser: |
| 81 -201-201 1 1000/400 1000 1000 1000 1000 1000 1 |
| Délivré(e) le : |
| Par (autorité de délivrance) : |
| (1) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance. |
| (2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de |
| séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité. |

RAPPEL: « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »